

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de l'entrée en vigueur des règlements suivants, adoptés par le conseil municipal lors des séances ordinaires du 6 novembre 2023 et du 8 janvier 2024 et approuvés par la MRC de Memphrémagog conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en date du 8 février 2024 :

- Règlement no 2023-13 amendant le règlement de zonage no 2012-08;
- Règlement no 2023-19 amendant le règlement de lotissement no 2012-09;

Ainsi que l'entrée en vigueur du règlement de taxation no 2024-01 adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 21 février 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier